

Le parc de Geresme à Crépy-en-Valois



Le rû des Taillandiers du parc de Geresme (© Virgine TERNISIEN)

Situé à la périphérie de Crépy-en-Valois, le Parc de Géresme est un parc paysagé d'une vingtaine d'hectares idéal pour la promenade et l'observation des animaux.

Ancienne propriété du Duc d'Orléans acquise par la ville de Crépy-en-Valois en 1974, ce parc de 21 hectares (dont 19 accessibles au public) est ouvert au public depuis 1978.

C'est un lieu de promenade, de détente et d'observation de la faune et de la flore. Sportif, famille, naturaliste ou amateur d'histoire locale, il y en a pour tous les goûts. En effet, ce havre de paix pour les animaux est un joli coin de verdure où venir passer un moment en famille, entre amis ou tout simplement seul pour jouir du paysage et de la richesse du site. Un parcours de santé a été implanté dans le parc mais les promeneurs préféreront musarder entre le château, le cours d'eau, le lavoir ou la chapelle dédiée à Sainte Yphraise (ancien lieu de pèlerinage lié à une source miraculeuse réputée soigner les maladies des yeux).

Une superbe grotte (fermée au public) s'étend sur toute la moitié nord du parc.

La rivière quant à elle offre un habitat idéal pour les cygnes, les colverts, les foulques qui nichent dans les joncs ou les laiches (avis aux ornithologues : une soixantaine d'espèces ont été référencées sur les site, et plus de la moitié sont nicheurs). La gestion différenciée des espaces verts de ce parc ainsi que la faune tardive de prairies favorise la biodiversité. Le parc comporte également quelques très beaux spécimen d'arbres comme le rarissime Métaséquoïa, un cyprès chauve, un hêtre pleureur et une belle allée de peupliers implantée le long du rû des Taillandiers.

Plus faciles à observer que l'avifaune les chèvres, daims et cochons chinois parqués dans les enclos raviront les enfants.

Le parc est ouvert toute l'année et l'entrée est libre. Surtout, n'hésitez pas à emporter votre pique-nique pour faire une pause-déjeuner dans la clairière.

Equipements et services : Parcours de santé, enclos pour animaux domestiqués, point d'eau et sanitaires. Parking.

L'entrée du parc est libre. Il est ouvert tous les jours :

Horaires d'hiver : 1^{er} octobre au 31 mars de 8h00 à 17h00

Horaires d'été : 1^{er} avril au 30 septembre de 6h00 à 22h00